

# RAPPORT DE CONSTITUTION

## TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
<b>1.00 LA CONSTITUTION DE LA COMPAGNIE/SOCIÉTÉ.....</b>	<b>3</b>
1.01 La juridiction.....	3
1.02 Les statuts constitutifs.....	3
1.02.01 Remarques générales.....	3
1.02.02 Le capital autorisé.....	3
a) La forme.....	4
b) Le fond.....	5
1.02.03 Restrictions sur les transferts.....	9
1.02.04 Autres dispositions.....	9
<b>2.00 ORGANISATION DE LA COMPAGNIE/SOCIÉTÉ.....</b>	<b>10</b>
2.01 Aperçu du fonctionnement de votre Compagnie/Société.....	10
2.02 Les assemblées d'organisation.....	10
2.02.01 Le conseil d'administration.....	10
2.02.02 Règlement relatif à la régie interne de la Compagnie/Société.....	10
2.02.03 Règlement d'emprunt.....	10
2.02.04 Résolution bancaire.....	11
2.02.05 L'émission d'actions.....	11
2.02.06 L'adoption d'un sceau.....	11
2.02.07 L'exercice financier.....	11
2.02.08 Le siège social.....	11
2.02.09 Les dirigeants.....	12
2.02.10 Le vérificateur.....	12
<b>3.00 FORMALITÉS SUBSÉQUENTES.....</b>	<b>12</b>
3.01 Immatriculation.....	12
3.02 Contrôle sur les investissements étrangers.....	12
<b>4.00 RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>12</b>
4.01 Responsabilités des administrateurs.....	13
4.02 Mise à jour.....	13
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>14</b>

○ ○ ○ ○ ○

# RAPPORT DE CONSTITUTION

---

## RAPPORT

Suite au mandat que vous nous avez confié à cet effet, il nous fait plaisir de vous informer que votre nouvelle Compagnie/Société est désormais valablement constituée et organisée conformément à vos instructions.

Afin de vous permettre de mieux comprendre le travail que nous avons effectué pour vous, à l'occasion de la constitution et de l'organisation de votre Compagnie/Société, nous avons cru bon de vous soumettre le présent rapport qui, nous l'espérons, contiendra la réponse appropriée à la plupart de vos interrogations au sujet de votre nouvelle Compagnie/Société.

### **1.00 LA CONSTITUTION DE LA COMPAGNIE/SOCIÉTÉ**

#### **1.01 La juridiction**

Votre nouvelle Compagnie/Société a été constituée sous l'autorité de la *Loi sur les compagnies* (Québec)/de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

Une société constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, contrairement à une compagnie constituée en vertu d'une loi provinciale, peut évoluer avec un minimum de formalités, à travers le Canada entier.

#### **1.02 Les statuts constitutifs**

##### **1.02.01 Remarques générales**

Afin de constituer valablement votre Compagnie/Société, nous avons déposé certains documents appelés Statuts de constitution/Statuts constitutifs auprès de l'Inspecteur général des institutions financières/du Directeur des sociétés. Ces documents se composent à la base de trois formules que l'on doit compléter et expédier à l'Inspecteur / au Directeur. Vous remarquerez, dans les documents en annexe du présent rapport, qu'il y a effectivement trois formules numérotées 1, 2 et 4 (provincial) / 1, 3 et 6 (fédéral) qui contiennent les renseignements de base requis pour la formation de votre Compagnie/Société.

Le simple fait de remplir ces formules, quoique théoriquement suffisant, peut s'avérer sur le plan pratique, très insuffisant.

Il y a en effet trois éléments importants qui devraient être développés en marge des formules prescrites afin de conférer à votre nouvelle Compagnie/Société une structure plus convenable et davantage susceptible de répondre aux besoins présents et futurs de celle-ci. Nous examinerons, tour à tour, ces trois éléments.

##### **1.02.02 Le capital autorisé**